

**Enquête relative au profil et aux  
activités des Maîtres-assistants  
de la Faculté des sciences de  
l'Université de Neuchâtel**

Rapport du groupe de travail des Maîtres-assistants  
de la Faculté des sciences

25 Février 2005

## I. Introduction

### A. Plan d'intention et mandat

La mesure 44 (objectif 9) du Plan d'intentions du Rectorat mentionne que "*Sauf exception à déterminer, les postes de maître-assistant seront utilisés pour engager des post-doc, pour une période de 2 ans, prolongeable d'une année*". Cette mesure a engendré de vives protestations lors du Conseil de Faculté des sciences (21 décembre 2004), ainsi que lors du sénat en date du 18 janvier 2005. Bien que validé par le Conseil de l'Université (25 janvier 2005), ce Plan d'intentions a été assorti d'un certain nombre de réserves notamment au sujet de cette mesure 44 (La lettre du Conseil de l'Université adressée, le 25 janvier 2005, par M. Michèle Berger-Wildhaber, Présidente du Conseil de l'Université, à M. Béguin, Chef du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles, stipulant que "*Le Conseil de l'Université accepte l'amendement proposé par le Rectorat destiné à mener une étude qui devra définir les fonctions et le nombre de maîtres-assistants à l'Université et préciser la durée de leur mandat*").

Suite à une rencontre des membres du comité directeur de l'ACINE (Association du Corps Intermédiaire de l'Université de Neuchâtel) avec le Rectorat (17 janvier 2005), mandat a été donné par ce dernier aux MAss de la Faculté des sciences d'établir une synthèse du profil et des activités des MAss actuellement en poste dans cette Faculté.

**A la demande du Rectorat, ce mandat ne concerne donc, dans un premier temps, que l'ensemble des 44 MAss de la FS.** Il est cependant important de souligner que, selon nos informations, 10 MAss en Faculté des lettres et sciences humaines et 5 MAss en Faculté des sciences économiques et sociales sont également directement concernés par cette mesure, soit **59 personnes au total.**

Ce mandat porte également sur les activités des Directeurs de recherche (DR). Ces derniers ont été intégrés à ce document bien que, au vu des délais impartis, l'enquête n'ait pu être étendue à ce statut.

### B. Validation du document

Ce document a été validé par le comité de l'ACINE avant envoi au Rectorat le 28 février 2005.

Il a été de même envoyé conjointement le 25 février 2005, par e-mail, pour information :

- aux directeurs d'Instituts de la Faculté des sciences,
- à la doyenne et aux membres du décanat de la Faculté des sciences,
- à l'ensemble des MAss de l'université.

## II. Méthodologie et participation

Suite au mandat donné par le Rectorat aux MAss de la FS, un groupe de travail s'est constitué afin de répondre à la demande du Rectorat. Ce dernier est constitué d'au moins un MAss représentant chaque Institut ; chaque Institut étant représenté par un nombre de personnes proportionnel au nombre de MAss y officiant.

Une enquête a donc été menée auprès des **44 MAss** de la FS dont les contrats sont financés par l'Université (les informations recueillies dans le cadre de cette enquête, rédigée par le

groupe de travail MAss, ont été traitées de façon confidentielle et ont été strictement réservées à la rédaction de ce document).

Le questionnaire, rédigé par le groupe de travail MAss, a été envoyé par e-mail en date du 7 février 2005 avec un retour souhaité dans les 7 jours. Le taux de participation de cette enquête est de **82 %** (36 questionnaires retournés), la participation reflétant la répartition des MAss au sein de chaque Institut (9 réponses en biologie, 8 en géologie et hydrogéologie, 7 en IMT, 5 en physique, 5 en chimie et 2 en mathématiques).

Les différents points abordés dans ce questionnaire concernent :

- des renseignements administratifs (civilité, âge, taux d'activité MAss ...)
- le cursus universitaire,
- la répartition des activités et la nature des fonctions exercées dans le cadre du contrat de MAss.

Parallèlement à cette enquête menée auprès des MAss, une étude du devenir des anciens MAss (ayant cessé leur activité de MAss à la FS lors des 10 dernières années) a été également effectuée dans chaque Institut.

### **III. Résultats et commentaires**

#### **A. Renseignements administratifs**

Ces données sont issues d'informations provenant du Bureau des Ressources Humaines de l'Université de Neuchâtel, ainsi que des résultats de l'enquête.

<b>Données issues du Bureau des Ressources Humaines</b>
---

Répartition des MAss de la FS au sein des différents instituts :

- Biologie : 11 MAss (taux d'activité moyen de 55 %),
- Géologie et hydrogéologie : 9 MAss (taux d'activité moyen de 83 %),
- IMT : 8 MAss (taux d'activité moyen de 63 %),
- Physique : 7 MAss (taux d'activité moyen de 86 %),
- Chimie : 5 MAss (taux d'activité moyen de 68 %),
- Mathématiques : 3 MAss (taux d'activité moyen de 67 %),
- Informatique : 1 MAss (taux d'activité de 30 %).

Soit un total de 44 MAss représentant un taux d'activité total de 3125 % (31 équivalent temps plein) et un taux d'activité moyen de 68 %.

<b>Données issues de l'enquête (36 MAss)</b>
--

La moyenne d'âge des MAss est de 38 ans, ( $\pm 8$  ans), 67 % des MAss actuellement en poste ayant strictement moins de 39 ans.

La répartition homme / femme est la suivante : 67 % d'hommes pour 33 % de femmes.

Les MAss en poste actuellement ont, en moyenne, effectué 5 années de contrat, pour un taux d'activité moyen (des MAss ayant répondu à l'enquête) de 74 %.

Considérant le nombre d'heures hebdomadaires effectuées dans le cadre du contrat de MAss on constate que, en moyenne, les MAss réalisent 6,7 heures hebdomadaires supplémentaires.

On note également que 94 % des MAss questionnés n'ont pas effectué d'autres contrats de MAss avant le commencement de leur contrat à l'Université de Neuchâtel et 36 % d'entre eux ont un contrat de travail complémentaire de nature diverse (Fonds de tiers, charge de cours, contrats privés ...) représentant, une moyenne de 30 % de taux d'activité.

Ancienneté : sont actuellement en

- 1<sup>ère</sup> année : 6 MAss,
- 2<sup>ème</sup> année : 9 MAss,
- 3<sup>ème</sup> année : 5 MAss,
- 4<sup>ème</sup> année : 3 MAss,
- 5<sup>ème</sup> année : 1 MAss,
- 6<sup>ème</sup> année : 2 MAss,
- 7<sup>ème</sup> année : 4 MAss,
- 8<sup>ème</sup> année : 2 MAss,
- + de 8 ans : 4 MAss.

**Commentaires :**

*S'agissant de l'ancienneté des MAss, il est important de préciser que, en la matière, chaque Institut (voire chaque laboratoire), gère de façon relativement différente le renouvellement des MAss (renouvellement qui est, en effet, loin d'être systématique).*

*Par ailleurs, la pyramide des âges des personnes occupant ce statut montre une solide base avec 67 % de MAss ayant moins de 39 ans.*

**B. Coursus universitaire**

Le tableau I synthétise la répartition (en %) du lieu d'obtention du diplôme / de la formation des MAss actuellement en poste ayant répondu à cette enquête :

	Diplôme	Doctorat	Post-doctorat
A Neuchâtel	14	31	22
En Suisse (hors Neuchâtel)	22	25	11
A l'étranger	61	42	42
Lieu non précisé	3	3	3

**Tableau I : Répartition (en %) du lieu d'obtention du diplôme / de la formation**

Il en résulte que 78 % des MAss ont fait, au moins, un post-doctorat (en moyenne 1,6 post-doctorat ; pour une durée moyenne de 1,9 ans). D'autre part, 42 % ont effectué cette formation à l'étranger, 22 % au sein de l'Université de Neuchâtel. Notons que seule une personne a effectué l'ensemble de son cursus universitaire à l'Université de Neuchâtel.

**Commentaires :**

*Force est de constater que, conformément au brassage souhaité par le Rectorat en la matière, les MAss actuellement en poste ont dans une très large proportion effectué :*

*- une partie (97%) voire la totalité (47 %) de leur cursus universitaire en dehors de l'UNINE,*

*- en moyenne, 1,6 post-doc d'environ 2 ans.*

### C. Répartition des activités des MAss

La répartition des activités des MAss a été évaluée à partir des activités suivantes :

- **Recherche** : encadrement, recherche personnelle, participation à des jurys, brevets, rédaction de projets, évaluations d'articles et de requêtes, monitoring de projets ou de consortiums nationaux ou internationaux ...
- **Enseignement** : préparation, cours, TP, excursions ...
- **Activités liées au laboratoire** : gestion, commandes, maintenance, responsabilité d'appareillages ...
- **Transferts des connaissances / communication** : organisation et participation à des congrès / conférences / workshops ...
- **Autres** : lorsque mentionné, il s'agit de projets européens, mandats, consulting, activités facultaires ...

Les résultats de l'enquête montrent la répartition suivante (en %) :

	Recherche	Enseignement	Laboratoire	Communications	Autres
<b>Moyenne (%)</b>	50.2	24.2	16.5	7.8	8.2
<i>SD (%)</i>	15	12	15	7	7

**Tableau II : Répartition des activités des MAss (en % de temps)**

#### **Commentaires :**

*Plus que les pourcentages absolus relatifs à chaque activités (détaillées dans les paragraphes qui suivent), il convient ici de souligner et d'apprécier la souplesse et la polyvalence inhérentes à ce type de statut, souplesse mise en évidence par les déviations standards de chacune des principales activités ici répertoriées.*

*Notons également qu'en plus de ces activités, les MAss occupent un certain nombre de fonctions qu'il est difficile d'apprécier de manière quantitative. Citons, à titre d'exemple, le fait que ces derniers assurent un véritable lien entre les différentes générations d'assistants mais également la motivation et l'émulation qu'ils vont générer au sein des équipes/laboratoires/instituts, etc...*

### D. Recherche et encadrement

S'agissant des activités des MAss liées à la recherche, il apparaît que 72,2 % des 36 MAss interrogés obtiennent des Fonds de tiers (FDT) (et ce, considérant que 25 % des personnes ayant répondu à ce questionnaire sont en première année de contrat et 17 % en 2<sup>ème</sup> année).

De plus, ces MAss interviennent dans 75 requêtes (en qualité de requérant principal ou de co-requérant) générant 5,5 M CHF de Fonds de tiers pour l'année en cours (2004-2005).

Ils sont également les auteurs de 430 publications internationales (y compris quelques brevets) lors des 5 dernières années (soit une moyenne de 12 publications par MAss, soit plus de 2 publications par an),

Enfin, les MAss interviennent dans 51 collaborations nationales et 99 collaborations internationales.

**Commentaires :**

L'estimation des FDT générés par les MAss représente, à titre d'exemple, quasiment le double du budget BSM de la Faculté des sciences. Ces FDT, émanant principalement de requêtes FNS, ne peuvent bien évidemment pas être obtenues dans le cadre de contrats de post-doc de 2 (voire 3) ans. **La perte du statut de MAss conduirait donc à la perte de ces FDT.**

Notons que les FDT permettent également de financer des équipes en termes de ressources humaines (citons par exemple le cas de laboratoires de l'IMT où jusqu'à 75 à 80 % des ressources humaines peuvent être financées par des FDT). Signalons également que ces FDT contribuent de façon significative aux montants des subventions allouées par la confédération au Rectorat de l'UNINE.

Par ailleurs, un étudiant externe (hors canton) rapportant environ 22500 CHF /an de subventions, si on tend à diminuer les postes de MAss, on diminuera de manière significative l'encadrement et donc la possibilité d'accueillir des étudiants. Les professeurs ne pourront pas assumer seuls la préparation et la rédaction de projets de recherche réalisées jusque là par les MAss. Par conséquent, moins de FDT seront acquis par l'Université (FNS et autres partenariats avec le privé). Une partie de cet argent provenant de l'extérieur sert à engager du personnel (post-doctorants, doctorants...) qui réside par la suite dans le canton et qui participe activement à la dynamique locale (impôts, consommation des ménages...etc...). Il en résulterait donc également une perte sèche non négligeable pour le canton.

S'agissant des consortiums et projets internationaux, il est à noter qu'il est souvent difficile pour un professeur de gérer personnellement et de manière détaillée un consortium international à cause des contraintes liées à l'enseignement (mobilité plus limitée) et aux nombreuses tâches administratives. De plus, les projets du Programme Cadre Européen favorisent maintenant en particulier les Réseaux d'Excellence et les Projets Intégrés, regroupant "beaucoup" de partenaires (charge de coordination très élevée) et d'une durée moyenne de 5 ans, avec pour objectif une continuation de l'activité au-delà du financement EU sur 5 ans. Comment un post-doc - selon le futur schéma de financement envisagé - prendrait-il sur lui de s'engager dans un poste à responsabilité pour de tels projets si son poste porte sur 2 ans ?

Concernant les brevets, à nouveau, les MAss interviennent au niveau de l'étude des antériorités, de l'affinement de la profilation des originalités, et de la rédaction en coopération avec spécialistes brevets. Le rôle du MAss consiste alors à préparer le dossier avant les principales étapes. Il peut aussi contribuer à l'exploitation du brevet (identification industries susceptibles de vouloir acquérir une licence).

S'agissant des expertises (évaluation d'articles, de requêtes nationales, internationales), ici également, l'intérêt réside dans une judicieuse répartition des compétences et du temps avec le professeur. Le MAss apprend à connaître les mécanismes d'évaluation des requêtes, et donc contribue à améliorer la qualité des futures requêtes.

Les MAss interviennent dans l'encadrement direct ou indirect de :

- 16 post-doctorants (soit 0.4 post-doct/MAss),
- 78 doctorants (soit 2,2 doct/MAss),
- 117 personnes autres que doctorants ou post-doctorants (techniciens, apprentis, bachelors, masters, travaux de semestre, stagiaires ...) soit 3.3 pers/MAss.

**Commentaires :**

L'encadrement et le temps alloué à cette tâche prend de l'importance avec le temps et l'expérience. Concernant l'encadrement des doctorants, le rôle du MAss est ici primordial de par l'effort considérable qui peut être demandé selon le doctorant durant la phase terminale d'une thèse (formalisme, corrections de détail). Il est bien évident qu'un post-doc, de par la durée de son contrat, ne peut assumer cette tâche.

## E. Enseignement

Le nombre total d'heures d'enseignement annuel dispensé par les MAss (cours, TP) au sein de la Faculté ainsi qu'à l'extérieur est ici répertorié :

- Au sein de la Faculté des sciences :
  - pour l'année 2003-2004 : **2368 h (66 h/sem en moyenne)**,
  - pour l'année 2004-2005 : **2792 h (78 h/sem en moyenne)**,
- A l'extérieur (hautes écoles, formation professionnelle et/ou continue...) :
  - pour l'année 2003-2004 : **128 h (4 h/sem en moyenne)**,
  - pour l'année 2004-2005 : **166 h (5 h/sem en moyenne)**.

### **Commentaires :**

*Les MAss assistent et viennent en complémentarité de la charge de cours dispensée par le corps professoral ; si les charges d'enseignement et de gestion augmentent pour les professeurs (notamment du fait de la mise en place de la convention de Bologne), ces derniers ne pourront plus prendre le temps de rencontrer de nouveaux collaborateurs à l'extérieur (notamment dans le cadre de recrutement de nouveaux collaborateurs), ce qui va dans le sens opposé à la volonté d'ouverture de l'université, notamment vers le milieu industriel.*

*Les MAss, de par la mise en place de nouveaux enseignements (cours, travaux pratiques) et la modernisation et la mise à jour des travaux pratiques existants, permettent d'offrir une formation de qualité et d'envisager la pérennité de celle-ci.*

*Sans MAss, qui va palier le déficit de personnel enseignant ? Les post-docs engagés pour 2 (+1) ans seulement ne s'impliqueront pas de la même façon dans la préparation des cours, l'investissement lors des examens (s'attachant, en priorité, à étoffer le volet « recherche » de leur curriculum vitae), ceci d'autant plus que ces tâches ne sont pas mentionnées dans le cahier des charges de ce statut. Il est de même totalement impensable de surcharger davantage la charge d'enseignements des assistants.*

## F. Activités liées au laboratoire

**2h/sem** en moyenne sont allouées, par les MAss à la gestion de laboratoire (budget, commande de matériel) et **4h/sem** en moyenne pour l'utilisation, maintenance d'appareillages « lourds ».

### **Commentaires :**

*Les MAss apportent un soutien aux professeurs pour la gestion (voire, dans certains cas, gèrent en parfaite autonomie certaines tâches) du laboratoire et les charges administratives qui en découlent. Ils interviennent également dans la sécurité au laboratoire, la gestion des ressources informatiques et des autres ressources matérielles, l'aide à la planification et à la réalisation des achats de matériel (devis, contrôle qualité...) ainsi qu'à la gestion de personnel (techniciens, apprentis).*

*Il est ainsi important de rappeler ici que ces laboratoires restent une source non négligeable de FDT.*

## **G. Transferts des connaissances / communication**

Ces activités concernent essentiellement :

- La participation et l'organisation de congrès et conférences nationales et internationales (en moyenne 1 à 2 par an),
- La participation et l'organisation de workshops,
- La création, la gestion et la mise à jour de site internet,
- Le transfert de technologies dans le milieu industriel.

### **Commentaires :**

*Le transfert des connaissances contribue à la visibilité de l'UNINE et répond à la demande de cette dernière d'être reconnue internationalement (activité plus délicate à entreprendre dans le cas de jeunes post-doctorants).*

*S'agissant de l'organisation de sessions spéciales de conférence, l'intérêt ici réside dans le renforcement de la capacité d'activité entre professeur et MAss. Ensemble, ils peuvent gérer et générer plus.*

## **H. Autres activités**

Elles sont nombreuses, peuvent être listées de façon exhaustive et ne sont pas quantifiables.

On citera toutefois à titre d'exemple :

- Le consulting,
- La participation à différents niveaux à des projets européens,
- La réponse à des mandats,
- L'organisation de séminaires au sein de l'Institut ...
- L'accueil de visiteurs,

### **Commentaires :**

*Cette fois encore, il convient d'insister sur la diversité et la multiplicité des tâches accomplies par les MAss.*

## **I. Historique et devenir des MAss**

Les données présentées ci-après concernent les Instituts de Physique, Géologie et Hydrogéologie, IMT et Biologie, représentant 79,5 % des effectifs de MAss actuellement en poste (les données des autres instituts ne nous étant pas parvenues à temps).

Cet historique concerne le devenir des MAss ayant achevé leur contrat à la FS lors des 10 dernières années.

La répartition qui suit (en %) concerne 61 MAss des 4 Instituts mentionnés précédemment (soit 22 anciens MAss en physique, 13 en Géologie et hydrogéologie, 13 en IMT et 13 en biologie). Ces MAss sont restés en poste, en moyenne, 4,9 années si l'on considère les données de cette nature obtenues pour les Instituts de physique, biologie et géologie.



Poste de professeur ordinaire	20 %
Poste de professeur assistant et boursier	7 %
Poste fixes dans la discipline (adjoint scientifique, maître de conférence...)	44 %
Postes non fixes dans la discipline	8 %
Poste fixes hors discipline	11 %
Poste non fixes hors discipline	2 %
Non communiqué	8 %

**Tableau III : Devenir des MAss ayant quitté leurs fonctions à l'UNINE entre 1995 et 2005**

Il apparaît donc que **71 %** des anciens MAss ont obtenu un poste stable dans la discipline dans laquelle ils exerçaient à l'UNINE et **82 %** d'entre eux ont désormais un poste fixe.

**Commentaires :**

*Cette analyse du devenir des MAss montre très clairement que ces postes sont de véritables tremplins en terme de carrière scientifique qu'elle soit académique ou orientée vers le privé. Nous sommes donc loin de l'idée parfois véhiculée d'une précarisation des personnes ayant occupé de telles fonctions .*

**J. Les directeurs de recherche**

Ce statut est occupé par 10 personnes :

- 7 en biologie,
- 1 en hydrogéologie,
- 1 en IMT,
- 1 en physique.

Le taux d'activité moyen des DR de la FS est de 75 %.

**IV. Synthèse et conclusions**

En conclusion, il apparaît que les MAss interviennent et contribuent, pour une large part, à instaurer une émulation scientifique au sein d'une équipe, et ce en complémentarité des professeurs, des post-doctorants, des doctorants, du personnel technique et des étudiants. Ce statut permet donc d'assurer une cohésion au sein des laboratoires et plus généralement des Instituts tout en s'inscrivant dans une continuité.

La fonction de MAss, de par sa nature, sa souplesse et sa polyvalence, permet, sur du moyen terme, de pouvoir acquérir de l'expérience, de former une équipe cohérente, de percer dans le milieu de la recherche et ainsi de contribuer, de façon substantielle, à l'acquisition de Fonds de tiers.

Ce statut est, par ailleurs, indispensable à l'interdisciplinarité et l'interdépendance des différents Instituts mais également à l'établissement de relations avec l'industrie (et peut, dans certain cas, être le catalyseur de l'installation d'industries dans le canton).

Les fonctions occupées par les MAss sont donc souvent très proches de celles des professeurs, dans le sens qu'elles sont de haute qualité, et d'une certaine intensité aussi. Ces compétences sont nécessairement requises pour mener à bien l'encadrement des thèses, des soumissions de requêtes, de brevets, etc. D'autre part, il est bien évident que le MAss ne pourrait prétendre mener une activité qu'un professeur ne sache faire. Au contraire, afin de permettre aux professeurs de se consacrer pleinement aux activités de la plus haute importance qui leur incombent, on a tout intérêt à déléguer une partie substantielle des travaux de gestion d'une certaine qualité aux MAss. A noter que toujours pour des raisons d'efficacité, un professeur a tout intérêt à collaborer avec un MAss pour former une équipe de haute qualité. En effet, cela apporte au professeur toute la souplesse requise au niveau de la gestion de son agenda pour être représenté dans les meetings de coordination de projets internationaux ET nationaux, considérant les contraintes liées à ses cours, ses séances administratives etc.... (cette remarque est particulièrement valable dans le cas où certains MAss sont intégralement dédiés à la conduite de la recherche). Dans le même contexte, un MAss peut plus facilement s'absenter et alors s'investir dans la co-gestion de Working Groups dans les projets internationaux, ou dans la co-organisation de conférences, en bonne intelligence avec le professeur, et dans l'intérêt de l'ensemble du groupe qu'il représente. Cette complémentarité et cette synergie permettent une présence simultanée dans plusieurs activités de haut niveau, ce qui contribue grandement à la visibilité du groupe de recherche ET de l'Université, et ce à des conditions incontestablement économiques.

Il est donc important de souligner que la pérennisation des activités de recherche et d'enseignement passe par ce statut de MAss.

Comment attirer l'excellence scientifique (étudiants, chercheurs) ? Comment assurer une relève académique cohérente en proposant des mandats à court terme de 2 (+1) années ? Transformer les MAss en post-docs est purement illusoire ! Vu l'expérience acquise par le MAss, son efficacité et son savoir faire sont indéniablement souvent plus élevés que celles d'un post-doc.

Certes l'arrivée de « nouvelles têtes » et le brassage permettent d'élargir les horizons, mais elle se doit d'être en complément d'une équipe déjà bien établie sur place afin de garantir la qualité de l'enseignement et de la recherche.

**Ce présent rapport met ainsi donc clairement en évidence le risque de dysfonctionnement indéniable et inévitable au sein de la FS, et plus généralement de l'ensemble de l'Université, qu'occasionnerait la disparition de ce statut tel que proposé dans le Plan d'intentions du Rectorat.**

## V. Propositions

Au vu de ce bilan quant aux fonctions remplies par les MAss et considérant les options prises par le Rectorat quant au devenir de ce statut dans le Plan d'Intentions, un certain nombre de propositions peuvent d'ores et déjà être formulées :

- le premier souhait concerne le besoin évident de **création d'un certain nombre de postes stabilisés** afin d'assurer la continuité et la pérennité d'un certain nombre de fonctions

occupées actuellement par les MAss. La diversité des tâches des MAss, mise en évidence dans ce présent rapport, montre la nécessité de la présence d'un corps intermédiaire fort et qualifié pour le bon fonctionnement de la Faculté des sciences et, plus généralement de l'Université. Jusqu'à présent le statut de MAss a été utilisé afin de répondre à des besoins divers et variés, besoins qui sont directement fonction de la nature des travaux menés au sein de chaque Institut voire de chaque laboratoire, et ce, en se basant sur l'analyse et l'avis des professeurs concernés. C'est pourquoi parallèlement au maintien de certains postes de MAss, il est important de clarifier le statut d'un certain nombre de MAss, clarification passant par le renforcement du corps intermédiaire et donc par la création de postes fixes.

- la seconde proposition résulte dans l'établissement **d'un cahier des charges** précis des futurs postes de MAss (cahier des charges mentionnant de façon claire les objectifs alloués au poste). La mise en place de ce cahier des charges suppose ainsi une évaluation systématique de chacun de ces postes, voire à long terme, l'établissement de perspectives du personnel engagé notamment en terme de plan de carrière. Cette proposition permettrait ainsi une clarification et identification précises des rôles et fonctions des MAss et qui semblent, selon le Rectorat, faire actuellement défaut.

- enfin, s'agissant du devenir du statut de MAss, **l'instauration d'un dialogue et d'une consultation des MAss** actuellement en poste avec le Rectorat semble plus que nécessaire (que ce soit via le comité directeur de l'ACINE ou via le groupe de travail des MAss de la FS dont la représentation devra être étendue à l'ensemble des autres Facultés de l'UNINE). Cette enquête fournie, en effet, une « photographie » à l'instant « t » de ce statut au sein de la FS, mais ne pourrait être, en aucun cas, extrapolée et utilisée dans le but d'établir une redistribution des 59 postes de MAss de l'UNINE en post-doc/ PA / personnel technique ...

**Neuchâtel, le 25 février 2005,**

**Le groupe de travail des Maîtres-assistants de la Faculté des sciences  
Au nom de l'ensemble des Maîtres-assistants de la Faculté des sciences et de l'ACINE.**

**Abréviations utilisées :**

ACINE : Association du Corps Intermédiaire de l'Université de Neuchâtel,  
BSM : Biens Services et Marchandises,  
DR : Directeur de Recherche,  
FDT : Fonds de Tiers,  
FNS : Fond National Suisse,  
FS : Faculté des sciences,  
IMT : Institut de Microtechnique,  
MAss : Maître-assistant,  
PA : Professeur Assistant,  
SD : Standard Deviation,  
UNINE : Université de Neuchâtel.